

Appel à projets

Politique jeunesse 2024/2025 et 2025/2026

« 1964-2024 : 60 ans de concertation pour l'eau – La place des 15-25 ans dans le débat pour l'eau »

Règlement de l'appel à projets

▶ Contexte

Les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux dans l'histoire de l'Humanité : 1,8 milliard d'êtres humains aujourd'hui dans le monde ont entre 10 et 24 ans. Beaucoup d'entre eux auront 25 ans en 2030, date butoir pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies.

En parallèle, les effets du dérèglement climatique sont de plus en plus visibles, et l'eau en est l'un des marqueurs les plus évidents. Le changement climatique participe, dans le temps et dans l'espace, à la modification de la répartition des ressources en eau, entrainant des sécheresses, des inondations, une élévation du niveau de la mer, une dégradation de la qualité des eaux et de la biodiversité. Ces phénomènes auront des impacts économiques, sociaux et environnementaux qui seront ressentis différemment selon le territoire et la vulnérabilité de la population.

Les jeunes ont besoin de connaissances sur l'eau et le changement climatique, mais également de connaissances relevant des sciences humaines pour comprendre la manière dont la politique publique de l'eau s'est construite en France.

La responsabilité des acteurs de l'eau est de transmettre des valeurs et des compétences pour que les 15-25 ans comprennent les enjeux et soient capables de participer au débat pour l'eau.

En reconnaissant l'importance de la place de la jeunesse dans les instances de débat pour l'eau, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'inscrit dans cette orientation. Elle porte une politique orientée vers la jeunesse depuis plus de 20 ans afin de transmettre le modèle français de gestion de l'eau aux jeunes qui seront en responsabilité demain. Elle réunit dans ce cadre chaque année une centaine de jeunes du bassin au sein du Parlement des Jeunes pour l'Eau pour qu'ils participent à des séances plénières, des projets, des échanges et des rencontres avec des experts de l'eau. Enfin, pour la première fois dans l'histoire des comités de bassin, un représentant de la jeunesse a été désigné lors du renouvellement des membres du Comité de Bassin Artois-Picardie, en janvier 2021.

60 ans après la loi sur l'eau qui a créé les comités de bassin et les agences de l'eau, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie souhaite poursuivre, à travers cet appel à projets, sa politique visant à intégrer la voix de la jeunesse au débat public pour l'eau.

▶ Objectif

Il s'agit de faire émerger des projets « eau, biodiversité, urgence climatique, gouvernance » permettant l'implication de jeunes âgés de 15 à 25 ans. Cette implication s'exprimera à travers la réalisation de projets, mais également à travers la manière dont les jeunes exploiteront les connaissances acquises. Les projets doivent être durables et poursuivre les objectifs suivants :

- Partager la connaissance sur au moins l'un des sujets suivants : l'eau, le changement climatique, la biodiversité ou la gouvernance ;
- Comprendre les enjeux et agir en faveur de ces sujets ;
- Faire connaître l'engagement des acteurs de l'eau, et celui des jeunes ;
- Valoriser les initiatives prises par les jeunes pour participer au débat pour l'eau, et mettre en place une dynamique permettant de partager et de capitaliser sur leur expérience.

► Critères d'éligibilité

Les projets doivent concerner des jeunes de 15/25 ans et être portés par l'une des structures du bassin Artois-Picardie suivantes : lycées généraux, agricoles, technologiques ou professionnels, établissements d'enseignement supérieur, associations loi 1901, collectivités territoriales.

Les projets impliquant les jeunes peuvent être de différentes natures : réalisation d'un projet scientifique et technique, voyage d'études à l'étranger pour découvrir une autre approche de la gestion de l'eau, compréhension des problématiques de gestion d'un site remarquable et restitution des connaissances acquises dans un support adapté...

Chaque projet doit aboutir sur:

- L'organisation d'un événement permettant de partager avec le plus grand nombre (minimum de 100 personnes) et de capitaliser sur les compétences acquises grâce au projet ;
- La création d'un support de communication au choix du Maitre d'ouvrage.
- La reconnaissance individuelle de l'implication de chaque jeune (diplôme, lettre de recommandation ...)

► Retour d'expérience

Chaque projet fera l'objet d'une fiche de « retour d'expérience », indispensable au paiement des aides de l'Agence de l'Eau, rédigé selon la trame ci-jointe :

Trame « Retour d'expérience » du projet

1/Le projet

1a/ Les réussites du projet.

1b/Les difficultés rencontrées.

1c/ Les atouts et les enjeux du sujet choisi.

1d/L'acquisition des connaissances et des compétences par les 15-25 ans.

2/ L'implication des jeunes et la reconnaissance de leur implication

2a/Le nombre de jeunes impliqués dans le projet,

2b/Les moyens déployés pour impliquer les jeunes,

2c/ Les actions menées par les jeunes en autonomie,

2d/ Le mode de reconnaissance de l'implication des jeunes.

3/ La valorisation

3a/ Le type de support de valorisation choisi

3b/L'événement organisé pour présenter le projet.

3c/Les publics touchés par la valorisation du projet.

Ces fiches « retour d'expérience » seront valorisés dans le Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie, ou tout autre évènement organisé par l'Agence de l'Eau.

► Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants :

1- **Une demande de participation financière :** un courrier signé par le Maître d'Ouvrage adressé à la Directrice générale de l'Agence de l'Eau ;

2- Un dossier administratif composé des pièces suivantes :

- a. La présentation du Maître d'Ouvrage : nom, raison sociale, coordonnées postales et téléphoniques et mail, nom du Directeur et/ou du Président ;
- b. Les noms, prénoms, coordonnées et titre de la personne en charge du dossier ;
- c. Le numéro de SIRET et le RIB;
- d. Une attestation de non-commencement du projet, à la date de dépôt du dossier ;
- e. Une attestation concernant le régime de TVA applicable au projet ;
- f. Le cas échéant, pour les associations loi 1901, le formulaire CERFA 12156 en vigueur.

3- Un dossier technique et financier composé des pièces suivantes :

- a. Un descriptif complet du projet, des objectifs et des moyens prévus pour atteindre ces objectifs;
- b. Le niveau scolaire des jeunes qui seront impliqués ;
- c. Les apprentissages attendus ;
- d. Les temps forts et le type de valorisation prévus ;
- e. Le budget prévisionnel présenté par grands postes de dépenses ;
- f. Le plan de financement du projet ;
- g. Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet.

La participation financière de l'Agence de l'Eau est fixée à 80 % des coûts, dans la limite de 20 000 € par projet. Le coût du projet doit être au minimum de 5 000 € HT.

Les dépenses prises en compte sont :

- Les salaires et charges ainsi que les frais de fonctionnement liés au projet ;
- L'achat de matériel ou de prestations directement liés aux objectifs du projet.

▶ Dates limites et modalités d'envoi des demandes

Deux dates limites de réception des demandes sont fixées :

1ère séquence : 30 novembre 2024

• 2^{nde} séquence : 30 novembre 2025

Les demandes doivent être transmises sous format papier à l'adresse suivante :

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Appel à projets « La place des 15-25 ans dans le débat pour l'eau »

200 rue Marceline

59500 DOUAL

▶ Contact

Christine DERICQ

Responsable de l'action internationale et de la politique jeunesse

Direction des Interventions

c.dericq@eau-artois-picardie.fr

est lome b zollacom 30 zelimi zolol e emande

er but inga gaarkaren en era ratkaran ab estimbestab badi.

ekit karakaran (k. eanaupeara) L. e.
L. at 2002 areas an 1802 areas area.

e ne a voca se deport kinsboossa äs on epospara se e especiale edes edge

PAUL OF OUR ON

ingino, i 🗝

skoepolikapis kie toskon internationalis eridena polikigue jom se ese